

Seine-Saint-Denis

CMMP

Ville

Amiante

Aulnay

Que construire à la place de l'ancienne « usine-poison » ?

27 décembre 2016

<http://www.leparisien.fr/espace-premium/seine-saint-denis-93/que-construire-a-la-place-de-l-ancienne-usine-poison-27-12-2016-6497385.php>



Aulnay. Le terrain a été recouvert d'une dalle de béton hermétique (en médaillon) après la démolition de l'usine en 2009 (ci-dessus) et la dépollution du site. LP/G.B.



Aulnay. Le site a été recouvert d'une dalle de béton hermétique, après la démolition de l'usine en 2009 (ci-dessus) et la dépollution du site.

Un parking pourrait voir le jour sur ce site où plusieurs broyeurs d'amiante ont été contaminés entre 1938 et 1975.

Que va-t-il advenir du site de l'usine d'amiante à Aulnay ? Lors du dernier conseil municipal, le maire (LR), Bruno Beschizza, a fait des annonces à propos du terrain qui abritait le CMMP (Comptoir des minéraux et matières premières), route de Mitry. Fermé en 1991, démoli en 2009, le CMMP a broyé de l'amiante jusqu'en 1975 en plein quartier d'habitation, et contaminé au moins 175 victimes -- mortes à la suite de cancers ou d'autres maladies. L'ampleur de la contamination a poussé l'Agence régionale de santé à lancer une enquête inédite, en 2014, pour retrouver les anciens élèves de l'école voisine de l'usine.

Le maire insiste sur le devoir de mémoire

Depuis la dépollution (*lire ci-dessous*), une dalle de béton hermétique recouvre le site. Comme la précédente majorité de Gérard Ségura (PS), Beschizza envisage de faire un parking sur cette dalle, mais d'une taille supérieure à 47 places. Le projet de terrain multisport, porté par l'ancienne municipalité, n'est a priori pas conservé. Par ailleurs, aux abords de la dalle, le groupe scolaire du Bourg pourrait être agrandi, « la ville ayant des besoins en équipements », précise l'édile. Et si la faisabilité technique est avérée, cette extension se ferait sur l'actuel parking de l'école. En mairie, on insiste sur le fait qu'il s'agit pour l'instant simplement d'une volonté politique, « les études de faisabilité n'ayant pas encore été réalisées ».

Lors de ce même conseil, Bruno Beschizza a aussi rappelé que le CMMP est « un dossier lourd » pour la ville, à qui incombe « un devoir de mémoire ». Et de proposer qu'une « stèle » soit érigée dans le cimetière voisin -- où certaines victimes de l'amiante sont d'ailleurs enterrées. La proposition satisfait Gérard Voide, pilier du collectif des riverains et victimes du CMMP : « Cela traduirait une reconnaissance de ce drame. A condition qu'il ne s'agisse pas d'une plaque un peu cachée, mais d'un vrai monument. »

Le Parisien / Thomas Poupeau